

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 964 portant modification des statuts de la société d'Etat dite «Société Immobilière» de la C.F.S. et augmentation de son capital (Arrêté n° 117/TOM/AE/1 du 23 mai 1966) [J.O.R.F. du 3 juin 1966, p. 4420]. Arrêté de promulgation n° 964 du 15 juin 1966 .

n° 964

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
15 juin 1966

Numéro JO
n° 7 du 01/07/1966

Date du numéro
1 juillet 1966

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 11 juin 1884,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué dans le Territoire de la Côte Française des Somalis : — l'arrêté du 23 mai 1966 portant modification des statuts de la Société d'Etat dite Société immobilière de la Côte Française des Somalis et augmentation de son capital. (J.O.R.F. du 3 juin 1966, p: 4420.) Art. 2 — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Chef du Territoire :Le Conseiller aux Affaires administratives,chargé de l'expédition des affaires courantesdu Secrétariat général,Henri BEAUX.